**Rapport de la commission d’admission**

Applicable pour une admission de doctorant hors-concours. formulaire en vigueur à partir du 1er janvier 2023.

**Obligation d’une audition par une commission** (extrait de l’article 10-2-7 du règlement du doctorat de l’Université Paris-Saclay, en vigueur à dater du 28 septembre 2022.)

Les candidats et les candidates ne peuvent être admis en doctorat qu’après l’examen de leur candidature et une audition par une commission ou un Jury d’admission dont les membres sont désignés ou approuvés par l’école doctorale. […]

**Composition de la commission d’audition** (extrait de l’article III.3.3 du règlement intérieur de l’ED STIC, en vigueur à dater du 1er janvier 2023)

Dans le cadre d’une candidature hors concours, conformément à l’article 10-2-7 du règlement du doctorat de l’Université Paris-Saclay , l’audition est réalisée par une commission d’admission **qui comprend au minimum deux membres extérieurs à l’équipe d’encadrement, dont au moins un membre est habilité à diriger des recherches**, et éventuellement un ou plusieurs membres de l’équipe d’encadrement. Dans cette commission, **le nombre de membres extérieurs à l’équipe d’encadrement doit être supérieur ou égal au nombre de membres de l’équipe d’encadrement**. Un formulaire est à remplir et à signer par la commission d'admission, sur la base duquel le directeur ou la directrice de pôle se prononce sur l'inscription en thèse du candidat ou de la candidate.

Certains établissements ont une procédure interne de sélection des candidatures, compatible avec les règles ci-dessus et donnant lieu à un rapport. Un accord peut être convenu entre ces établissements et l'ED STIC pour que ce rapport se substitue au formulaire de l'ED STIC.

**Déroulement de l’audition à l’école doctorale STIC.**

C'est le directeur ou la directrice de thèse qui doit prendre l'initiative de la formation de la commission d'admission. Sa composition n’a pas à être validée *a priori* par l’ED STIC (mais elle sera contrôlée après réception du rapport de la commission). La composition de la commission doit bien sûr respecter les critères ci-dessus, et ses membres doivent être en situation de se prononcer sur les candidatures avec l’indépendance et la liberté de jugement nécessaires.

Les modalités précises de l’audition sont à la discrétion des membres de la commission d’admission. Cependant le/la candidat(e) doit présenter formellement, durant au moins dix minutes, sa formation, son expérience de recherche, l’adéquation de celles-ci avec le sujet de thèse, et sa motivation. Cette présentation doit être suivie d’une discussion entre le/la candidat(e) et les membres de la commission, dans le but d’évaluer ses connaissances scientifiques et plus généralement sa capacité à effectuer un travail de thèse.

**Rapport de la commission d’admission**

Applicable pour une admission de doctorant hors-concours. formulaire en vigueur à partir du 1er janvier 2023.

**Ecole doctorale : STIC**

# Pôle :

# Date de l’audition :

# Composition de la commission

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom, Prénom | Titre et affiliation | HdR ou équivalent (O/N) | Directeur/trice ou encadrant de la thèse (O/N) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

# Candidature examinée par la commission

|  |  |
| --- | --- |
| **Candidat(e)**: NomPrénom |  **H**  **F** |
| **Diplôme présenté :** **Master ou grade master**  **Diplôme d’un établissement étranger**  **Autre** | **Directeur/trice de thèse** : Nom :Prénom :Titre et affiliations (unité de recherche et établissement) |
| **Titre prévisionnel de la thèse** :  |

# Avis de la commission : A l’issue de l’audition, la commission

* Estime que le candidat ou la candidate présente les aptitudes nécessaires pour mener à bien le projet doctoral et donne un **avis favorable** à son admission en doctorat.
* Donne un **avis défavorable** à son admission en doctorat sur la base du projet présenté.

**Rapport circonstancié** de la commission d’admission :

|  |
| --- |
| **Formation et acquis du candidat ou de la candidate : --** Précisez dans quelle mesure la formation antérieure au démarrage de la thèse est en adéquation avec le sujet. Indiquez dans quelle mesure c’est une formation sélective et ce que vous pensez du niveau du candidat ou de la candidate.**Capacité à communiquer : --** Indiquez votre appréciation sur la capacité du candidat ou de la candidate à communiquer clairement, tant à l’écrit (rapports ou articles de recherche, lettre de motivation…) qu’à l’oral (audition et discussion avec le comité).**Expérience de recherche :**  -- Indiquez votre appréciation sur la teneur et la qualité de l’expérience de recherche déjà effectuée par le candidat ou la candidate (stages en laboratoire, travaux ayant mené à publication ou communication scientifique, etc.). **Motivation du candidat ou de la candidate :**  -- Donnez votre sentiment sur son degré de motivation pour le sujet proposé, le laboratoire et l’encadrement.**Conditions matérielles de la thèse : --** Décrivez brièvement les conditions matérielles de la thèse, notamment le financement. Indiquez dans quelle mesure elles conviennent au bon déroulement de la thèse.**Eléments complémentaires :** -- Mentionnez éventuellement toutes informations non ciblées par les paragraphes précédents, relatives au candidat ou à la candidate, ou aux particularités de la thèse (ex : CIFRE qui fera l’objet d’entretiens RH, thèse en formation tout au long de la vie (FTLV), cotutelle ou collaboration internationale qui nécessitera des séjours hors du laboratoire principal, etc.). |

# Le cas échéant, avis de la commission sur la dérogation à la condition de diplôme requise pour l’inscription en doctorat

 **Oui Non** - Les connaissances et les compétences acquises par le candidat ou la candidate peuvent être considérées comme lui conférant un niveau comparable au niveau sanctionné par le grade de master.

 **Oui Non** - Les aptitudes en « français / anglais » du candidat ou de la candidate ont été vérifiées au cours de l’audition, ses aptitudes linguistiques sont jugées suffisantes pour pouvoir s’intégrer dans l’unité de recherche.

# Observations éventuelles :

# Date :

# Signatures des membres de la commission :